



CONCOURS DE NOUVELLES LITTÉRAIRES 2023

Proposé par l'association - Les Arts S'Enchaînent - A.R.T.S.E

Présidente du Jury Adulte
NATHALIE SOLENCE
Président du Jury adolescent
MICHEL BORGES

**LANCEMENT
DU CONCOURS**
le 1er avril 2023

CLOTURE
le 15 septembre 2023



Textes à renvoyer par voie postale
et par mail au plus tard le 15 septembre 2023

Adresse postale : Mme MORIENNE
6, rue des petits poiriers - 95350 PISCOP

Mail : artse95@laposte.net

Règlement à consulter sur le blog de l'association
Lesartse95overblog.com

Contact : 06 75 86 79 96



Règlement du concours de nouvelles littéraires 2023 De l'association Les Arts S'Enchaînent A.R.T.S.E

Article 1 : L'association Les Arts S'Enchaînent, organise un concours de nouvelles littéraires soumis aux contraintes suivantes : l'histoire doit avoir pour thème : la liberté. L'expression suivante tirée du poème de Paul Eluard Liberté : « baiser clandestin » devra apparaître en gras dans le texte. Le thème peut être le sujet, un élément ou le contexte de la nouvelle. Lancement du concours le 1er avril 2023. Les textes devront parvenir sous format papier en 5 exemplaires au plus tard le 15 septembre 2023 à l'adresse suivante : Mme Morienne – 6, rue des petits poiriers – 95350 Piscop, le cachet de la poste faisant foi. Ils seront envoyés simultanément par mail à l'adresse suivante : artse@laposte.net . Le jury de la catégorie adulte sera présidé par Nathalie Solence, écrivaine. Le jury, catégorie adolescent, sera présidé par Michel Borges, écrivain. Le concours sera clos le 15 septembre 2023. La participation au concours est interdite aux membres du jury et à leur famille.

Article 2 : Chaque candidat présentera un seul texte rédigé avec les contraintes imposées du concours. Tout envoi à caractère licencieux, trop vulgaire ou politique, serait d'office éliminé par le jury. Le texte sera compris entre 4000 et 5000 signes (espaces compris). Les pages dactylographiées en interligne simple (thème ARIAL, police 12) seront envoyées en cinq exemplaires anonymés et sans aucun signe de reconnaissance possible. Il comportera, dans l'angle gauche, un sigle pour identification de l'auteur composé de trois lettres et d'un nom de fleur ou de plante (exemple : MBP cyclamen).

Vous joindrez dans une enveloppe cachetée :

a) Une fiche d'inscription au concours, dactylographiée et soigneusement remplie, où figureront : les noms et prénoms du candidat, éventuellement un pseudo, précisez la catégorie adulte (+18 ans) ou adolescent (-18 ans), son adresse postale (ville, rue, code postal), le numéro de téléphone fixe ou mobile et l'adresse courriel (très lisiblement écrite), ainsi que l'œuvre présentée en cinq exemplaires. Sigle à gauche.

b) La nouvelle sera simultanément envoyée par mail à l'adresse de l'association : artse@laposte.net et présentée dans les mêmes conditions que le format papier (sigle à gauche). Le mail accompagnant le texte devra contenir les informations suivantes : Nom, prénom, pseudo, date de naissance, adresse, téléphones fixe et mobile, titre de la nouvelle. Le texte envoyé en pièce jointe sera enregistré sous format numérique Word doc ou doc. Pas de PDF.

Article 3 : Le concours est gratuit. Le texte envoyé devra être anonymé. Il ne comportera que les sigles d'authentification de l'auteur présenté dans l'article 2. Il ne comportera donc aucun élément permettant d'identifier son auteur (signature, symbole) ni dans l'envoi papier ni dans le format numérique.

Article 4 : Expédition postale uniquement à l'adresse suivante : Mme Morienne 6, rue des petits poiriers – 95350 Piscop . Courriel : artse@laposte.net . Aucune expédition ne devra être effectuée en recommandé ni suivi ou sous couvert d'un organisme ou association. Tout envoi non conforme au présent règlement ou non accompagné de la fiche d'inscription signée, sera mis hors concours. Aucun manuscrit ne sera retourné.

Article 5 : Les nouvelles seront soumises à un Jury présidé par Nathalie Solence pour les adultes et Michel Borges pour les adolescents. Les jurys se réservent le droit de ne pas décerner tous les prix si la qualité des textes n'est pas satisfaisante selon ses critères propres. Le seul fait de poser sa candidature implique l'acceptation intégrale du règlement ainsi que le droit reconnu par les organisateurs de publier leur texte sur le blog de l'association : « Les arts s'enchâinent » Blog : Lesartse95overblog.com Les décisions du Jury sont SANS APPEL et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation auprès de l'association « les arts s'enchâinent. » Les candidats demeurent seuls responsables de l'authenticité de leurs écrits. Toute participation primée reste acquise à ARTSE et peut éventuellement faire l'objet de publications sans aucune perception de droits, ceux-ci étant cédés automatiquement par la participation au concours.

Article 6 : Les trois premiers textes primés dans chacune des catégories recevront un diplôme et une œuvre littéraire. Les textes seront publiés sur le blog des Arts s'Enchaînent.

Article 7 : Les lauréats seront prévenus des résultats par mail et par téléphone. L'annonce du classement se fera lors de la remise des prix le 19 novembre 2023 à la clôture du Salon du livre organisé par l'association.

Règlement à consulter sur le blog de l'association
Lesartse95overblog.com